



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 14 février 2015 à 21h

Attaque de requin à la ravine Mula

Aujourd'hui, samedi 14 février 2014, aux environ de 18h45, sur le secteur du pont Mula à Étang-Salé, une jeune femme âgée de 20 ans a été victime d'une attaque de requin. Elle se baignait dans une zone interdite à la baignade, à proximité de l'endroit où un accident avait eu lieu en octobre 2013. Elle est touchée gravement à un membre inférieur.

Le SDIS et le SAMU sont intervenus immédiatement. La victime a été transportée à l'hôpital de Saint-Pierre.

Le sous-préfet de Saint-Pierre s'était rendu également sur place.

La procédure post-attaque telle que prévue dans le dispositif réunionnais de gestion du risque requins a été activée par le Préfet de la Réunion. Ce dispositif prévoit la réalisation d'opérations de pêche ciblées aux alentours immédiats du lieux de l'attaque. Le comité régional des pêches, en charge de sa mise en œuvre, a d'ors et déjà mobilisé trois navires de pêche professionnelle, afin de mettre en place des dispositifs de capture, puis se relayer sur le secteur.

Cet accident intervient dans un contexte où de nombreuses mesures de prévention et de gestion du risque requin sont appliquées, en collaboration entre les services de l'État, le conseil régional, les communes, les professionnels des activités nautiques, les associations, les comités sportifs ainsi que les professionnels de la pêche.

Le Préfet rappelle que La Réunion demeure exposée au risque requin. Un arrêté préfectoral est en vigueur afin d'interdire les activités les plus exposées au risque requin, dans la bande des 300 mètres du littoral du département de La Réunion, sauf dans le lagon et, en dehors du lagon, dans les espaces aménagés et les zones surveillées définies par arrêté municipal. Cette mesure est la seule qui permette, à ce stade, de préserver la sécurité des usagers de la mer et de limiter les risques d'accident.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

